



Envoi au contrôle de légalité le : 18 juin 2024

Publication électronique le : 18 juin 2024

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 MAI 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT.

**MOUVEMENT SUR AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME  
CONCERNANT LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU STRUCTURANT**

(N°2024-188)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-520 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier à compter de l'exercice budgétaire 2024 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 13/05/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser les mouvements d'affectation d'Autorisation de Programme (A.P.), datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours, à enveloppe constante entre les opérations citées au tableau ci-dessous :

Sur le sous-programme C04 - 843A11 – Interventions sur le réseau structurant :

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté €	Mouvement €	Nouveau montant €
C04-843A11 AP 22	2022-01094-01	RD 165 Renforcement BENIFONTAINE-CARVIN	5 700 000.00	-350 000.00	5 350 000.00
C04-843A11 AP 22	2022-01123-01	RD947-HAISNES-OA 1100-Réfection	1 400 000.00	+350 000.00	1 750 000.00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 mai 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier  
Service du pilotage et de la programmation

RAPPORT N°10

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 27 MAI 2024**

#### **MOUVEMENT SUR AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU STRUCTURANT**

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté lors de la cession du Conseil départemental du 4 décembre 2023 et particulièrement au point 2-3) de ce règlement :

*« 2-3) Affectation d'une autorisation de programme/d'engagement*

*L'affectation, c'est-à-dire la réservation de tout ou partie d'une AP/AE à une opération/un projet, relève du Conseil départemental ou de la Commission permanente.*

*Toute affectation d'une AP/AE datant de plus de 5 ans par rapport à l'exercice en cours ne pourra être modifiée qu'en assemblée plénière, sur la base d'un rapport spécifique, dans le respect du montant initial de l'enveloppe. En revanche, les AP/AE datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours pourront faire l'objet de mouvements d'affectation décidés tant par l'assemblée plénière que par la Commission permanente. ».*

Les modifications proposées ci-après concernent des ajustements d'affectations d'A.P. sur le programme Ouvrages d'Art suite à l'avancement des opérations.

Les mouvements d'A.P. sont effectués à enveloppe constante entre opérations d'un même sous-programme et du même millésime pour tenir compte de l'évolution des coûts d'opérations et en fonction des crédits disponibles.

Sur le sous-programme C04-843A11 - Interventions sur Réseau Structurant, il est proposé le mouvement suivant. Le chantier de renforcement de la RD165 entre Bénifontaine et Carvin est terminé, et a permis une économie de 350 000 € sur l'enveloppe initiale. Le chantier de réparation de l'ouvrage 1100 sur la RD947 à Harnes voit son coût augmenter. Il a en effet été constaté lors des travaux des dégradations supplémentaires non visibles avant les travaux qui nécessitent des travaux supplémentaires estimés à ce jour à 350 000 €.

<b>AP Imputation</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Description Affectation</b>	<b>Montant affecté</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Nouveau montant</b>
C04-843A11 AP 22	2022 - 01094-01	RD 165 Renforcement BENIFONTAINE- CARVIN	5 700 000.00 €	-350 000.00 €	5 350 000.00 €
C04-843A11 AP 22	2022 - 01123-01	RD947-HAISNES-OA 1100-Réfection	1 400 000.00 €	+350 000.00 €	1 750 000.00 €

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant autoriser les mouvements d'A.P à enveloppe constante entre les opérations citées ci-dessus.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 13/05/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY